



L'an Deux Mil Vingt et Un, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, sur convocation adressée le vingt et un septembre deux mil vingt et Un, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au Centre culturel Henri Gardien, sous la présidence de Monsieur Denis LAUNAY, Maire.

**PRÉSENTS :**

MMES Anne-Marie BONNET - Martine CHAPPELLIERE - Isabelle DELAUNAY - Lydie JARDIN - Thérèse LE SERGENT

MMS Denis LAUNAY - Frédéric SCORNET - Laurent NOË - Alain BERARD - Christophe CABARET - Fabrice CHOMARD - Jessy COCHEREL - Gérard LIVET - Morgan LE ROYER - Fabrice VOINEAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Mme Nadine KIERS-PERRAULT (procuration à M. Frédéric SCORNET), Mme Valérie CHOQUET-AUDOIN (procuration à Mme Martine CHAPPELLIERE)

**ABSENTES :** MMES Monique NICOLAS et Françoise ALLIDIER

**Secrétaire de séance :** M. Frédéric SCORNET

**POINT 1 :** Marché de voirie – Aménagement sécuritaire rue d'Alençon - Choix des entreprises – lots retenus

**Monsieur le Maire rappelle :**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique, notamment les articles R. 2144-7, R2122-2 et R2123-1

**Vu** la délibération en date du 22/03/2021 validant le choix du maître d'œuvre en charge du dossier d'aménagement sécuritaire et création de ralentisseurs rue d'Alençon et lançant le Marché à procédure adaptée (MAPA).

**Considérant** le dossier de consultation des entreprises produit par le maître d'œuvre en date du 03/08/2021,

**Considérant** la consultation sous forme dématérialisée sur le site AWS Sarthe marché public, ainsi que sur les JAL, qui a eu lieu entre le 10/08/2021 et le 15/09/2021,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres présenté par la maîtrise d'œuvre,

**Considérant** que 5 entreprises ont répondu pour le lot 1, et 2 pour le lot 2.

Il convient donc de procéder aux choix des entreprises au vu des critères de jugement des offres qui sont mentionnés au Règlement de la Consultation, à savoir :

- Prix des prestations : 40 points
- Valeur technique des prestations : 60 points
- 

Il est proposé de choisir les entreprises les mieux-disantes, à savoir :

<b>LOTS</b>	<b>Entreprise Retenue</b>	<b>Adresse</b>	<b>Montant HT de l'offre retenue</b>	<b>Commentaire</b>
LOT 1 – Terrassement, Assainissement et Voirie	COLAS - Alençon	41, rue Lazare Carnot 61007 ALENCON Cedex	<b>224 301.00€</b>	<b>Sans option</b>
LOT 2 – Marquages et signalisations	TRACAGE SERVICE	« La Couturelle » 72130 ST LEONARD DES BOIS	<b>20 974.54€</b>	
<b>TOTAL MARCHÉ</b>			<b>245 276.54€</b>	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux candidats conformément aux articles du code de la Commande Publique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues selon les critères de jugement des offres fixés dans le dossier de consultation des entreprises et toutes les pièces relatives à ce dossier,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal

**POINT 2 : Marché Nouvelle Mairie – LOT 12 TK ELEVATOR – Avenant n°1**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** la délibération n°2021-05-01 en date 17 mai 2021 validant le choix des entreprises pour le marché de réhabilitation de la nouvelle mairie

**Considérant** la proposition du devis en plus-value concernant la modification du passage en cuvette réduite de l'ascenseur pour un montant de 3 212,32€ HT (3 854,78€ TTC)

Il est proposé la validation par un avenant n°1 pour le lot 12 entreprise TK ELEVATOR ci-dessous :

LOT	Entreprise	Marché de base		Avenant n°1		Montant total du marché actualisé		
		€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	TVA	€ TTC
LOT 12 ASCENSEUR	TK ELEVATOR	25 300,00 €	30 360,00 €	3 212,32 €	3 854,78 €	28 512,32 €	5 702,46 €	34 214,78 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **VALIDE** l'avenant n°1 pour l'entreprise TK ELEVATOR (LOT 12) comme présenté ci-dessus.

Le Maire

Denis LAUNAY

